

Projet de réaménagement de la rue de Bassenges – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Ces dernières années, de nouveaux bâtiments ont été construits le long de la rue de Bassenges et quelques autres immeubles ont fait l'objet de travaux de rénovation contribuant au maintien du cachet de cette route communale. Plus récemment, le débouché sud de la rue de Bassenges. Sur le chemin de la Raye, a été entièrement réaménagé, renforçant sur le plan paysager, l'entrée de la "zone 30" dans laquelle se situe ladite rue.

La chaussée étant passablement endommagée, il est prévu de la réfectionner dans la continuité des travaux réalisés au chemin de la Raye. C'est dans ce cadre que la Municipalité souhaite réaménager cette rue en y améliorant l'aménagement paysager, la modération du trafic, la mobilité douce et la sécurité.

A l'heure actuelle, la rue de Bassenges est à sens unique en direction du Nord.

2. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La Municipalité, dans sa séance du 10 septembre 2007, a désigné le Service des travaux, domaines et environnement (STDE) pour piloter le projet et mandater un bureau d'ingénieurs conseils afin d'étudier plusieurs possibilités d'aménagement de cette rue.

Les objectifs principaux de ce réaménagement sont:

- l'adaptation de la modération du trafic et de la sécurité à l'ensemble des usagers;
- la valorisation de l'espace public en adéquation avec le caractère particulier de la rue;
- le renforcement du rôle de la rue de Bassenges au sein du réseau des déplacements cyclables et piétonniers de la Commune;
- la prise en compte des besoins en stationnement y compris ceux des deux-roues;
- la prise en compte des contraintes liées au Service de voirie, notamment le ramassage des ordures et l'installation future d'un point de collecte avec tri sélectif.

En date du 17 avril 2008, l'association Provélo a été consultée sur ce projet et leurs remarques ont été intégrées dans le concept retenu.

Différentes variantes ont été étudiées et évaluées conjointement par la POLOuest et le STDE. En juillet 2008, la Municipalité a validé la variante retenue du projet de réaménagement de la rue de Bassenges (des extraits du plan de situation réduit sont joints au présent préavis).

Les principales améliorations sont les suivantes:

- Renforcement et clarification des zones de mobilité douce par un revêtement de couleur sur l'ensemble des zones sans trottoirs;
- mise en place d'une circulation à contresens pour les vélos se dirigeant vers le sud, en accord avec les lignes directrices mobilité douce du SDOL;
- marquage d'une bande cyclable sur la chaussée, au droit des zones avec trottoirs;
- réaménagement de la zone centrale (zone nord) en donnant plus d'espace aux piétons et en ajoutant du mobilier urbain;
- suppression de certaines places de parc afin de faciliter le passage des véhicules;
- aménagement d'un point de collecte sélectif des déchets;
- modification du trajet des piétons pour sécuriser le parcours jusqu'au passage piétons de la Rue du Villars.

3. MISE À L'ENQUÊTE

D'entente avec le Voyer, ce projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 16 janvier au 15 février 2010.

4. NATURE DES TRAVAUX

La nature des travaux prévus est la suivante:

- Réaménagement de certaines zones: sciage, défonçage, terrassement, mise en place des différentes couches de l'infrastructure routière;
- mise à jour éventuelle des services existants sous le tronçon concerné (pris en charge par les différents services);
- réalisation de prolongements de certains trottoirs;
- rabotage, purge de certaines zones endommagées;
- pose de bordures et de pavés;
- pose du tapis bitumineux;
- traitement en couleur des zones piétonnes et de deux-roues;
- marquage et signalisation routière;
- Plantation paysagère par des arbres d'avenue.

5. COÛT DES TRAVAUX

Un appel d'offres a été fait auprès de 6 entreprises et auprès de 4 bureaux d'ingénieurs. Les montants indiqués ci-dessous ont été établis sur la base des offres et soumissions rentrées.

Le budget s'établit comme suit:

Travaux de génie civil	Fr. 340'000.--
Mobilier urbain	Fr. 18'000.--
Point de collecte sélectif des déchets	Fr. 12'000.--
Travaux de paysagiste (réalisation par le STDE)	Fr. 18'000.--
Signalisation verticale	Fr. 6'000.--
Marquage y compris pépites beiges	Fr. 98'000.--
Honoraires d'ingénieurs et de géomètres, cadastre	Fr. 36'500.--
Essais portance et matériaux, frais de mise à l'enquête	Fr. 8'500.--
Divers et imprévus (env. 8 %)	<u>Fr. 42'000.--</u>
Total arrondi TTC	Fr. 580'000.-- =====

Cette dépense figure au plan des investissements 2010 – compte 430.5010.130 pour un montant de Fr. 585'000.--, montant estimé, y compris honoraires. Elle n'entraînera pas de nouvelles charges de fonctionnement.

6. FINANCEMENT

Ce crédit de **Fr. 580'000.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il sera amorti en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n°5/2010;
- oui les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement de la rue de Bassenges, selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 580'000.--** (cinq cent huitante mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.130 "Bassenges - réaménagement de la rue".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 février 2010.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexes: - Extraits du plan de situation réduit

Délégués municipaux à convoquer: – M. Christian Maeder, Section des travaux, domaines et environnement
– M. Pierre Kaelin, Section des finances

Écublens/VD, le 4 février 2010

CM/MM/io/rc